

## PROCÉDURE POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ENTRÉES D'AQUEDUC ET / OU D'ÉGOUT

Le requérant d'une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout, ou, d'un seul de ces services, assume le coût de la main-d'œuvre, de la machinerie, de l'outillage et des matériaux qui devront être utilisés pour l'exécution et la finalisation des travaux de raccordement.

Nous ne pouvons fournir d'estimation pour le coût des travaux puisque ceux-ci sont tributaires de plusieurs facteurs tel que le type de sol, la profondeur de la nappe phréatique, la localisation des réseaux municipaux dans la rue.

### Étapes à suivre :

- 1) Renseignez-vous au Service d'urbanisme afin de vous assurez d'être conforme aux différents règlements municipaux. Ceux-ci communiqueront directement avec le Service des travaux publics, afin de savoir si les branchements de service sont possibles.
- 2) Avant l'exécution des travaux, vous devrez acquitter le coût total du dépôt, et ce, au bureau administratif du garage municipal. Les modes de paiement possibles sont par carte de crédit (Mastecard ou Visa), carte de débit, argent ou chèque.
- 3) Une fois le paiement acquitté, votre demande sera inscrite à la liste des travaux à réaliser. Prenez note que le paiement par chèque occasionnera des délais dans l'inscription de votre demande à cette liste.
- 4) Lorsque les travaux seront complétés une facture vous sera expédiée.

### DÉPÔTS PRÉALABLES EXIGÉS :

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| <b>Entrée d'aqueduc</b>            | <b>1 750 \$</b> |
| <b>Entrée d'égout</b>              | <b>1 750 \$</b> |
| <b>Entrée d'aqueduc et d'égout</b> | <b>3 500 \$</b> |

**N.B.** Les coûts sont non taxables.

S'il y a divergence entre le prix inscrit sur le site internet de la Ville et le règlement de tarification en vigueur, ce dernier aura préséance.